

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** CANMAT- Quoi de neuf en 2024 dans le TDM?

**No d'activité :** 88947

**Date :** mercredi le 13 mars 2024

**Lieu :** Restaurant l'Atre

**Coordonnées :** 40 rue Lajoie Sud Joliette

L'invitation s'adresse aux membres en règle de l'AMOLL, aux résidents en médecine familiale et si places disponibles, aux professionnels oeuvrant en GMF sur le territoire.

Des frais de 50\$ sont exigés aux omnipraticiens non-membres de l'AMOLL pour participer à cette formation, si places disponibles.

## Objectifs

### CANMAT- Quoi de neuf en 2024 dans le TDM?

- Revoir les dernières recommandations du CANMAT 2024 (Canadian Network for Mood and Anxiety Treatments);
- Décrire les facteurs qui contribuent à la non-réponse au traitement du trouble dépressif majeur;
- Énumérer les stratégies de traitement afin d'obtenir une rémission dans les cas de TDM.

**Président de séance :** Dre Hélène Laporte

## Horaire

2024-03-13 18:00 18:30 Pause/Repas

2024-03-13 18:30 20:00 Conférence CANMAT- Quoi de neuf en 2024 dans le TDM? Dr Serge Lessard, psychiatre

Vous êtes prié de vous inscrire sur le site de l'AMOLL. Veuillez vous inscrire au moins 48 heures avant la formation. Inscription limitée.

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Otsuka

CODE QR pour procéder à l'évaluation de l'activité:



Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>